



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

Technicien en horticulture

441C

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.

Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

Numéro de contrat d'apprentissage enregistré du ministère du Travail, de l'Immigration, de la formation et du développement des compétences (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre centre d'apprentissage (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail

Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe

Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Phase 2 : Apprentissage

Métiers sans examen

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos : Objet et modalités du contrat d’apprentissage enregistré | 1 |
| Ressources propres au métier | 2 |
| Méthodologie - Élaboration des normes..... | 3 |
| Introduction au registre..... | 4 |
| Rôles et responsabilités | 5 |
| Rôles et responsabilités de Métiers spécialisés Ontario (MSO) et du ministère du Travail, de l’Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) | 5 |
| Rôles et responsabilités des apprentis | 6 |
| Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs | 7 |
| Santé et sécurité | 8 |
| | |
| Résumé du programme d’apprentissage et directives connexes | 11 |
| Champ d’exercice..... | 11 |
| Lignes directrices du programme | 11 |
| Exigences du programme | 11 |
| Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire | 12 |
| Admissibilité à l’attestation de fin d’apprentissage | 12 |
| Sommaire des Compétences pour réussir | 12 |
| Norme de rendement | 13 |
| Autres certifications requises | 13 |
| | |
| Formation des apprentis – conseils à l’intention des apprentis, des parrains et des formateurs..... | 13 |
| | |
| Avis de collecte de renseignements personnels..... | 16 |
| | |
| Tableau des exigences d’achèvement | 17 |
| | |
| Liste de formateurs..... | 18 |
| | |
| Ensembles de compétences | |
| 9290 Exécuter des tâches liées à la sécurité..... | 19 |
| 9291 Utiliser des outils, du matériel et des véhicules..... | 26 |
| 9292 Organiser le travail | 29 |
| 9293 Participer aux efforts de marketing et de vente..... | 35 |
| 9294 Adopter des stratégies de communication et de mentorat..... | 37 |
| | |
| Adopter des pratiques d’horticulture | |
| 9295 Gérer la santé des végétaux et leurs conditions de croissance..... | 40 |
| 9296 Gérer les parasites, les maladies et les espèces envahissantes | 46 |
| 9297 Adopter des pratiques environnementales..... | 50 |

Construction de l'aménagement paysager

| | | |
|------|---|----|
| 9298 | Réaliser des activités de préconstruction | 54 |
| 9299 | Installer les matériaux inertes | 58 |
| 9300 | Installer les systèmes d'irrigation et les éléments décoratifs aquatiques | 62 |
| 9301 | Installer les éléments d'aménagement paysager naturel | 65 |
| 9302 | Installer les systèmes d'infrastructure verte | 70 |

Entretien de l'aménagement paysager

| | | |
|------|--|----|
| 9303 | Entretien des matériaux inertes | 73 |
| 9304 | Entretien des éléments d'aménagement paysager naturel..... | 79 |
| 9305 | Entretien l'infrastructure verte | 82 |

| | |
|------------------------|----|
| Liste d'acronymes..... | 85 |
|------------------------|----|

| | |
|---|----|
| Gamme de variables et définitions des métiers | 86 |
|---|----|

| | |
|----------------------------------|----|
| ÉPI et matériel de sécurité..... | 91 |
|----------------------------------|----|

| | |
|------------------|----|
| Définitions..... | 92 |
|------------------|----|

| | |
|----------------------------------|----|
| Prêt(e) à passer l'examen? | 95 |
|----------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| Directives pour consigner un changement de parrain | 96 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Dossiers de changement de parrain | 97 |
|---|----|

Annexes relatives à l'apprentissage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage ... (Annexe A)

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage(Annexe B)

Annexe C – Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine)(Annexe C)

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario (Annexe D)

| | |
|--|---|
| Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP) | i |
|--|---|

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Révision 2021 (V300)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine). Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier;
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

| Ressources propres au métier | Lien |
|---|---|
| Programme du Sceau rouge | www.sceau-rouge.ca |
| Auto-évaluation des compétences essentielles | https://www.canada.ca/fr/services/emplois/formation/initiatives/competence-reussir/outils/auto-evaluation-ce-metier.html |
| Apprentissage en Ontario | ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario |
| Emploi Ontario | ontario.ca/fr/page/emploi-ontario |
| Service Canada | www.servicecanada.gc.ca |
| <i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i> | <i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)</i> |
| Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences | Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences Ontario.ca |
| Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs | https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-de-la-protection-de-la-nature-et-des-parcs |
| Guide de préparation à l'examen | Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario |
| Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario) | http://zonecompetences.ca/ |
| Technical Safety Standards Association | https://www.tssa.org/en/index.aspx |
| Ontario Regional Common Ground Alliance | https://orcga.com/ |
| Association des architectes paysagistes du Canada - Norme canadienne du paysage (NCP) | https://www.aapc-csla.ca/norme |
| Landscape Ontario | https://landscapeontario.com/ |
| Transport de marchandises dangereuses (TMD) | https://tc.canada.ca/fr/marchandises-dangereuses/reglementation-tmd |

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour le métier de technicien en horticulture (441C). Il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

La structure du registre du technicien en horticulture (441C) a été grandement révisée dans le but de correspondre davantage aux normes professionnelles du Sceau rouge sur le métier d'horticulteur-paysagiste. Le registre comporte 4 sections : compétences fondamentales du métier, adoption de principes d'horticulture, construction de l'aménagement paysager et entretien de l'aménagement paysager.

Le technicien en horticulture valorise et met en pratique des principes d'horticulture paysagiste durable. Alors que toute la planète se conscientise de plus en plus quant à l'environnement, aux changements climatiques, à la santé et au bien-être, le public se tourne vers le leadership et l'expertise des professionnels pour conserver, protéger et améliorer les écosystèmes et les milieux de vie. Ainsi, les principes et les pratiques d'aménagement paysager, d'horticulture et de gestion de l'environnement sont à la base de ce document et sont intégrés aux compétences que doit posséder un(e) apprenti(e) pour réussir le programme. Il est notamment question de mettre l'accent sur des pratiques environnementales saines, telles que l'optimisation, la conservation et la protection des eaux, l'utilisation de matériaux locaux et naturels, les infrastructures vertes et l'utilisation d'outils et de matériel produisant peu d'émissions, de bruit et de vibrations.

Toutes les pratiques de cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, la norme de rendement pour le métier de technicien en horticulture (441C) doit être exécutée conformément à tous les codes et à toutes les normes en vigueur sur le territoire, et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- *Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;*
- *Autres lois, règlements, codes et normes applicables;*
- *Meilleures pratiques de l'industrie;*
- *Norme du paysage (NCP);*
- *Politiques et procédures de l'entreprise.*

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « *Objet et modalités du contrat d'apprentissage* », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « *Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage* » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation de l'ensemble de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation de l'ensemble de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger lié au travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur soit utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du travailleur ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de technicien en horticulture est décrit à l'article 70 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

Le champ d'exercice du métier de technicien en horticulture consiste notamment à faire ce qui suit :

1. Identifier les plants, les organismes nuisibles et les matières.
 2. Lutter contre les ravageurs et les anomalies des plantes.
 3. Gérer les jardins et les terrains.
 4. Multiplier, cultiver, installer, entretenir et transplanter des plants et des herbes à gazon et fertiliser et irriguer le sol.
 5. Élaguer les plantes.
 6. Utiliser les outils et le matériel utilisés en horticulture.
 7. Interpréter et réaliser des plans d'aménagement paysager.
 8. Installer des pierres naturelles, des pierres manufacturées, du béton et du bois d'œuvre à des fins d'aménagement paysager.
- Règl. de l'Ont. 875/21, art. 70.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 70 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), le registre ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 5 400 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 720 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

6 120 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujéti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Taux de salaire : Il n'existe pas de taux de salaire réglementaire pour ce métier.

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Le métier de technicien en horticulture est un métier à accréditation non obligatoire.

Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage

L'apprenti(e) doit:

- Acquérir toutes les compétences obligatoires (non ombrées) telles que définies dans le registre, soit environ 85 % (85/100) des compétences énoncées. Veuillez consulter le tableau des exigences d'achèvement à la page 17 pour plus de détails.
- Terminer la formation en classe décrite dans les normes du programme.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent le signer une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de technicien en horticulture (441C) doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications requises

Bien qu'un(e) apprenti(e) reçoive une formation et/ou une certification spécifique en matière de santé et de sécurité au travail dans divers domaines au cours de son apprentissage, il est important de savoir que d'autres formations et certifications à cet égard peuvent également devoir être renouvelées ou mises à jour en cours de carrière pour pouvoir effectuer de nouveaux types de travail.

Les techniciens en horticulture peuvent choisir d'obtenir les certifications ou formations suivantes en fonction des exigences législatives, réglementaires ou autres :

- Professionnel de l'irrigation Water Smart;
- Professionnel Fusion Landscape;
- Formation sur l'aménagement à faible impact;
- Programme de certification d'horticulteur-paysagiste;
 - Gestionnaire;
 - Spécialiste en aménagement paysager;
 - Technicien.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);

- Posez des questions à votre formateur(trice) si vous n'êtes pas certain(e) de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, posez des questions et demandez une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un(e) formateur(trice) qualifié(e) ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation de l'ensemble de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Technicien en horticulture - Tableau des exigences d'achèvement

Pour appuyer le développement et l'acquisition des compétences fondamentales, des experts de l'industrie consultés par Métiers spécialisés Ontario ont établi des exigences minimales pour validation dans le registre, pour pouvoir achever le programme d'apprentissage :

| Numéro de l'ensemble de compétences | Titre de l'ensemble de compétences | Nombre total de compétences dans l'ensemble de compétences | Exigences minimales pour la validation |
|-------------------------------------|---|--|--|
| 9290 | Exécuter des tâches liées à la sécurité | 9 | Tous |
| 9291 | Utiliser des outils, du matériel et des véhicules | 6 | Tous |
| 9292 | Organiser le travail | 10 | Tous |
| 9293 | Participer aux efforts de marketing et de vente | 3 | 2/3 |
| 9294 | Adopter des techniques de communication et de mentorat | 5 | Tous |
| 9295 | Gérer la santé des végétaux et leurs conditions de croissance | 9 | 7 compétences obligatoires |
| 9296 | Gérer les parasites, les maladies et les espèces envahissantes | 6 | Tous |
| 9297 | Adopter des pratiques environnementales | 8 | 7/8 |
| 9298 | Réaliser des activités de préconstruction | 5 | Tous |
| 9299 | Installer les matériaux inertes | 7 | Tous |
| 9300 | Installer les systèmes d'irrigation et les éléments décoratifs aquatiques | 4 | 1 compétence obligatoire 1/4 |
| 9301 | Installer les éléments d'aménagement paysager naturel | 6 | Tous |
| 9302 | Installer les systèmes d'infrastructure verte | 5 | 2/5 |
| 9303 | Entretenir les matériaux inertes | 9 | 5/9 |
| 9304 | Entretenir les éléments d'aménagement paysager naturel | 4 | Tous |
| 9305 | Entretenir l'infrastructure verte | 4 | 3/4 |
| | | | |

Liste de formateurs

| Nom du (de la) formateur(trice) ou du (de la) compagnon (compagne) (en lettres moulées) | Signature du (de la) formateur(trice) | Date de début avec le (la) formateur(trice) (jour/mois/année) |
|--|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

9290 Exécuter des tâches liées à la sécurité

Description de l'ensemble de compétences : Toutes les activités liées à la sécurité sont réalisées en conformité avec les exigences prescrites par la loi et mettent l'accent sur l'adoption de mesures axées sur la prévention des blessures et des maladies, y compris le port de l'équipement de protection individuelle, le maintien d'un environnement de travail sécuritaire, l'évaluation des dangers potentiels sur le chantier, la manipulation de matières dangereuses utilisées au travail, le contrôle de la circulation des piétons et des véhicules, le levage et le transport des outils, du matériel et des matériaux de manière sécuritaire, au moyen des techniques adéquates pour monter sur du matériel et en descendre, le travail à proximité de l'équipement de manière sécuritaire et l'intervention en cas d'urgence sur le lieu du travail.

Compétences

9290.01 Respecter les lois et règlements fédéraux et provinciaux et les règlements municipaux qui s'appliquent aux pratiques de travail du métier de technicien en horticulture, comme la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, le Code de la route, la *Loi sur la protection de l'environnement*, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et la *Loi sur la sécurité dans la construction* :

- En sachant reconnaître les lois ou codes applicables;
- En interprétant et en appliquant les exigences pour travailler en toute sécurité dans toutes les conditions de travail;
- En sachant reconnaître les composantes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)/Système général harmonisé (SGH);
- En lisant et en interprétant les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS);
- En confirmant la formation sur les règlements et les pratiques du SIMDUT/SGH;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux politiques de l'entreprise, et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9290.02 Utiliser un équipement de protection individuelle (ÉPI) comme des dispositifs de protection des oreilles, des yeux, des mains, des pieds et de la tête, des vêtements à haute visibilité ainsi qu'une protection des voies respiratoires (masque) :

- En déterminant les types d'ÉPI et de matériel de sécurité requis pour des tâches spécifiques;
- En sachant reconnaître les risques professionnels (personnels, environnementaux) qui nécessitent l'utilisation d'un ÉPI et d'un matériel de sécurité;
- En effectuant une inspection pour détecter tout dommage ou défaut;
- En effectuant des ajustements au besoin;
- En repérant le matériel de sécurité défectueux;
- En remplaçant le matériel de sécurité défectueux;
- En étiquetant l'ÉPI et le matériel de sécurité défectueux et en les mettant hors service;
- En signalant au superviseur tous les ÉPI et le matériel de sécurité endommagés ou périmés;
- En entreposant l'ÉPI et le matériel de sécurité selon les besoins;

Conformément aux spécifications du fabricant et à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST).

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9290.03 **Maintenir un environnement de travail sécuritaire** pour favoriser une exécution efficace du travail :

- En maintenant un espace de travail dégagé et propre;
- En choisissant une position stable au sol;
- En s’adaptant aux conditions climatiques;
- En respectant les procédures de verrouillage et d’étiquetage;
- En repérant tous les services publics traversant le chantier (sur et sous la terre) en contactant les agences adéquates avant de commencer le travail;

Conformément aux meilleures pratiques de l’industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l’apprenti(e) | Signature de l’apprenti(e) |

9290.04 Manipuler les matières dangereuses utilisées au travail, y compris le carburant, les lubrifiants et les solvants de nettoyage, afin de protéger l'environnement et d'assurer des conditions de travail sécuritaires pour tous :

- En lisant et en interprétant les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS);
- En utilisant un ÉPI;
- En utilisant tous les matériaux uniquement aux fins prévues;
- En sachant reconnaître les déchets dangereux;
- En utilisant le matériel de manutention et d'entreposage approprié;
- En étiquetant les matériaux et les contenants;
- En empêchant tout rejet non autorisé de déchets dangereux dans l'environnement;
- En entreposant les déchets dangereux dans un contenant désigné et étiqueté;
- En scellant le contenant;
- En nettoyant sans délai les déversements;
- En éliminant les déchets dangereux et les contenants selon les délais prescrits;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux politiques de l'entreprise, et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9290.05 **Contrôler la circulation des piétons et des véhicules** sur le lieu de travail, afin de maintenir des conditions sécuritaires pour soi-même et les autres :

- En établissant un plan de circulation;
- En installant des barrières de sécurité dans les zones de travail, comme des drapeaux, des cônes, des barricades et des panneaux de signalisation;
- En effectuant une gestion de la circulation;

Conformément aux pratiques de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9290.06 **Utiliser des techniques de levage et de manutention sécuritaires** pour transporter des outils, du matériel et des matériaux afin de se protéger et de protéger les autres contre les blessures :

- En éliminant les risques sur le lieu de travail;
- En soulevant et en transportant les matériaux au moyen de méthodes permettant d'éviter les blessures (pieds écartés, genoux pliés, tenir l'objet près du corps, faire pivoter les pieds, pousser plutôt que tirer);
- En partageant la charge avec un partenaire;
- En transportant les charges lourdes à l'aide de dispositifs mécaniques tels que brouettes, chariots élévateurs ou grues;

Conformément aux pratiques de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|------------|--|--|
| (jj/mm/aa) | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| (jj/mm/aa) | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9290.07 Monter sur du matériel et en descendre de manière sécuritaire afin d'éviter toute blessure corporelle :

- En utilisant trois points de contact (2 mains et 1 pied, 2 pieds et 1 main);

Conformément aux spécifications du fabricant et aux pratiques de travail sécuritaire.

| | | |
|------------|--|--|
| (jj/mm/aa) | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| (jj/mm/aa) | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9290.08 Travailler à proximité d'équipement en fonctionnement de manière sécuritaire pour assurer des conditions de travail sécuritaires pour soi-même et les autres :

- En obéissant aux signaux d'avertissement et aux alarmes;
- En restant visible;
- En donnant des signaux et en répondant aux signaux manuels normalisés;
- En maintenant une distance sécuritaire par rapport au matériel;

Conformément aux pratiques de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9290.09 **Intervenir en cas d'urgence sur le lieu de travail** pour prévenir le plus possible les blessures pour soi-même et les autres et rétablir des conditions de travail sécuritaire :

- En évaluant la situation;
- En stabilisant et en préparant la victime;
- En connaissant l'emplacement des fournitures et du matériel de premiers soins;
- En mettant en application les premiers soins (voies respiratoires, contrôle de la respiration, circulation);
- En appelant le 911 au besoin;
- En coopérant avec les intervenants d'urgence;
- En signalant l'incident au superviseur;
- En documentant l'incident comme il se doit;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux pratiques de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9291 Utiliser des outils, du matériel et des véhicules

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens en horticulture utilisent une variété d'outils, de matériel, de véhicules et d'accessoires. Ils sont également tenus d'entretenir les outils et le matériel pour en assurer la longévité et pour que le travail soit effectué de manière sécuritaire et productive.

Compétences

9291.01 Utiliser du matériel et des outils manuels :

- En choisissant le type en fonction des exigences du travail;
- En les faisant fonctionner;

Conformément aux spécifications du fabricant.

| | | |
|------------|--|--|
| (jj/mm/aa) | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| (jj/mm/aa) | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9291.02 Utiliser l'équipement et des outils mécaniques, y compris des outils électriques et à gaz (moteur deux temps et quatre temps) :

- En choisissant le type en fonction des exigences du travail;
- En les faisant fonctionner;

Conformément aux spécifications du fabricant.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9291.03 Utiliser l'équipement de mesure comme des pH-mètres, des niveaux de bâtisseur, des niveaux laser, des compteurs de conductivité électrique, des systèmes de localisation GPS, des rubans à mesurer, des cylindres calibrés et des compas :

- En choisissant le type en fonction des exigences du travail ;
- En utilisant l'ÉPI applicable à la tâche;
- En inspectant les outils et l'équipement pour détecter les défauts;
- En verrouillant et en étiquetant l'équipement défectueux;
- En utilisant l'équipement;
- En manipulant et en stockant de façon à maintenir un fonctionnement optimal;

Conformément aux lignes directrices et aux spécifications du fabricant.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9291.04 Entretenir les outils et l'équipement pour assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace, contrôler la propagation des maladies et des infestations et minimiser les dommages à l'environnement:

- En éliminant les débris et les contaminants des outils et de l'équipement après chaque utilisation;
- En nettoyant;
- En lubrifiant;
- En affûtant;
- En effectuant l'entretien;
- En désinfectant;
- En éliminant ou en gérant les déchets dans le respect de l'environnement;

Conformément aux spécifications du fabricant et aux lois et aux règlements en vigueur dans l'industrie et sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9291.05 Utiliser des véhicules, l'équipement motorisé, des remorques et des accessoires :

- En choisissant le type en fonction des exigences du travail;
- En utilisant et en transportant le matériel;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux politiques de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9291.06 Entretien des véhicules, l'équipement motorisé, des remorques et des accessoires :

- En inspectant pour détecter les dommages et l'usure;
- En documentant les résultats;
- En nettoyant;
- En maintenant les pratiques de désinfection;
- En vérifiant les niveaux de liquide;
- En détectant les fuites;
- En remplissant des rapports selon les besoins;

Conformément aux politiques de l'entreprise, aux spécifications du fabricant et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292 Organiser le travail

Description de l'ensemble de compétences : Le travail est organisé de manière à augmenter la productivité, à résoudre des problèmes et à être efficace. Il s'agit de réaliser des évaluations de chantier, d'utiliser de la documentation et des références, de participer aux activités de planification du travail, de tenir les dossiers et de commander, d'organiser et de transporter les matériaux, les végétaux et l'équipement.

Compétences**9292.01 Réaliser une évaluation du chantier :**

- En effectuant une inspection visuelle;
- En mesurant et en faisant l'inventaire des conditions existantes du site;
- En tenant compte de la nécessité d'éléments d'aménagement à faible impact (AFI), de l'emplacement des systèmes septiques, des puits et des modèles de drainage proposés, de la santé des végétaux, des exigences en matière de protection et de sécurité, des conditions du sol et du stockage;
- En identifiant les points d'accès et les schémas de circulation;

Conformément aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9292.02 Utiliser de la documentation pour planifier, référencer et déterminer la portée des exigences du travail et du matériel :

- En acquérant et en interprétant la documentation;
- En consultant le SIMDUT et d'autres ressources, y compris les bons de travail, les plans et les spécifications, les dessins, les lignes directrices, les codes et les normes, les soumissions et les contrats;
- En évaluant les résultats des tests sur les milieux d'enracinement et l'eau, l'emplacement des chantiers et les instructions des produits;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292.03 Tenir des dossiers, notamment ceux portant sur la sécurité, la progression du travail, la sortie de matériel, les approbations de formation, la lutte intégrée contre les parasites (LIP), le suivi de la santé des végétaux, la production, l'expédition et la réception d'information :

- En identifiant les dossiers qui doivent être maintenus;
- En respectant les procédures établies;
- En documentant/enregistrant, en mettant à jour ou en révisant les informations selon les besoins;
- En faisant correspondre les dossiers aux horaires;
- En organisant les dossiers (papier ou électroniques);
- En protégeant les documents;
- En assurant le maintien de la confidentialité;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292.04 Participer aux activités de planification du travail :

- En déterminant les champs d'expertise de chacun et en assignant les heures de production, les matériaux, les outils et le matériel;
- En gérant l'horaire des sous-traitants;
- En révisant la documentation des projets précédents;
- En planifiant le montage spécifique au chantier;
- En déterminant les points d'accès et la configuration de la circulation sur le chantier;
- En organisant le projet et les tâches quotidiennes de manière à réduire les effets nocifs sur l'environnement;

Conformément aux exigences du travail et aux politiques et procédures de l'entreprise.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292.05 Commander les matériaux :

- En déterminant les besoins, comme le type, la quantité, la taille et la qualité des matériaux;
- En commandant les végétaux à l'aide de la nomenclature botanique;
- En consignnant le numéro de commande, le numéro de suivi et le nom du représentant du fournisseur;
- En déterminant et en inscrivant les renseignements sur les matériaux pour vérifier que tout est en place;

Conformément aux exigences du travail et aux politiques et procédures de l'entreprise.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292.06 Contrôler l'inventaire :

- En l'identifiant;
- En comptant et en triant les stocks;
- En créant des commandes de réapprovisionnement;
- En maintenant les dossiers d'inventaire;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292.07 Organiser les matériaux, les végétaux et l'équipement:

- En inspectant et en vérifiant l'exactitude, la qualité, la quantité et les dommages en fonction du bon de commande avant le déchargement;
- En recevant, en déchargeant, en consignat, en entreposant, en plaçant et en protégeant;
- En allouant un espace d'entreposage aux matières dangereuses;
- En isolant ou en rejetant les matériaux et l'équipement non conformes aux normes;
- En effectuant le contrôle final des matériaux et l'équipement sur le site;

Conformément aux exigences du travail, aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292.08 Résoudre les problèmes pour favoriser une exécution sécuritaire et efficace du travail :

- En identifiant les problèmes;
- En recueillant des données connexes;
- En trouvant des solutions de rechange;
- En sélectionnant et en mettant en œuvre la meilleure solution;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292.09 Transporter les matériaux :

- En déterminant le type de transport;
- En protégeant les végétaux;
- En immobilisant les matériaux;
- En chargeant, en transportant et en déchargeant les matériaux;
- En réalisant et en consignat une inspection sommaire du véhicule chargé et de l'équipement remorqué;

Conformément aux exigences du travail, aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9292.10 Entretien des outils et l'équipement:

- En déterminant le type de véhicule ou de remorque;
- En réalisant et en consignait une inspection sommaire du véhicule ou de la remorque non chargés;
- En mettant en place des cales de roue avant le chargement;
- En plaçant des cônes de signalisation selon le plan de circulation pendant le chargement et le déchargement;
- En chargeant et en déchargeant les outils et l'équipement dans l'ordre;
- En immobilisant les matériaux avec des attaches et des couvertures pour éviter les déversements et les dommages;
- En répartissant la charge selon les besoins en fonction des restrictions de poids pour un transport en toute sécurité;
- En réalisant et en consignait une inspection sommaire du véhicule ou de la remorque chargés;
- En retirant et en fixant les cales de roue avant le départ;
- En fixant la signalisation sur le véhicule ou la remorque pour les charges surdimensionnées;
- En déterminant le meilleur itinéraire;
- En respectant les procédures pour les routes barrées au besoin;

Conformément aux exigences du travail, aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9293 Participer aux efforts de marketing et de vente

Description de l'ensemble de compétences : Vendre des produits et des services; créer et entretenir des relations avec la clientèle; et contribuer aux processus de prévisions budgétaires, de soumission et de rédaction de contrat pour répondre aux attentes du client.

Compétences**9293.01 Vendre des produits et des services :**

- En conseillant et en éduquant les clients par rapport aux végétaux, aux produits et aux services;
- En faisant de la vente incitative et en faisant le merchandising des produits et services;
- En conservant une image et une apparence professionnelles;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

***Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9293.02 Entretien des relations avec la clientèle :

- En assurant le service à la clientèle et en répondant aux préoccupations des clients;
- En gardant à jour les dossiers des clients;
- En offrant des services de suivi;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|------------|--|--|
| (jj/mm/aa) | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| (jj/mm/aa) | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9293.03 Établir des prévisions budgétaires pour le projet :

- En interprétant les caractéristiques du chantier;
- En déterminant et en consignait les exigences du projet, comme le coût des matériaux, de la main-d'œuvre et du matériel;
- En coordonnant la logistique avec les autres entrepreneurs, fournisseurs et employés pour établir les coûts directs;
- En documentant les éléments requis;
- En effectuant les calculs nécessaires pour aider à établir des prévisions;

Conformément aux pratiques de l'entreprise.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9294 Adopter des stratégies de communication et de mentorat

Description de l'ensemble de compétences : Une communication efficace est nécessaire dans ce métier pour rédiger des documents de travail et communiquer à l'oral et à l'écrit avec les collègues et les clients. Avec l'expérience, on peut s'attendre à ce que les techniciens en horticulture transmettent leurs compétences professionnelles en encadrant et en conseillant des apprentis ou des collègues.

Compétences

9294.01 Rédiger des documents de travail :

- En identifiant les exigences et les paramètres des rapports;
- En rédigeant du contenu en fonction du public et de l'objectif visés;
- En préparant les documents de manière claire, concise et complète;

Conformément aux pratiques de l'entreprise et aux normes de l'industrie.

| | | |
|------------|--|--|
| (jj/mm/aa) | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| (jj/mm/aa) | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

***Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9294.02 Adopter des méthodes de communication pour favoriser la compréhension lors d'interactions avec des personnes ou des groupes (réunions de sécurité ou d'information) dans tous les contextes de travail :

- En utilisant des techniques telles que l'écoute active, la formulation de questions et l'explicitation;
- En répondant aux commentaires reçus;

Conformément aux meilleures pratiques.

| | | |
|------------|--|--|
| (jj/mm/aa) | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| (jj/mm/aa) | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9294.03 Accompagner et mentorer des apprentis ou des collègues pour soutenir leur apprentissage :

- En déterminant et en partageant les objectifs d'apprentissage;
- En créant des liens avec les autres leçons et avec le travail;
- En montrant un exemple d'application de certaines compétences;
- En créant des conditions permettant aux mentorés de pratiquer la compétence;
- En évaluant la capacité de l'apprenti(e) ou du (de la) collègue à accomplir des tâches avec de plus en plus d'autonomie;
- En offrant de la rétroaction;
- En appuyant les apprentis et les collègues dans leur recherche d'activités de formation technique;

Conformément aux meilleures pratiques.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9294.04 Faire preuve de leadership pour adopter une culture où le travail est efficace et sécuritaire :

- En coordonnant le travail avec d'autres personnes;
- En reconnaissant la diversité et les différences individuelles;
- En acceptant la responsabilité de ses propres actions;
- En planifiant et en prenant des décisions;
- En participant à des réunions;
- En suggérant des améliorations et en mettant en place des stratégies;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9294.05 **Participer à des activités de formation continue** pour rester au courant des tendances dans le métier et atteindre des objectifs personnels et professionnels :

- En adoptant différentes stratégies d'apprentissage, par exemple en participant à des séminaires et à des compétitions de métiers;
- En tirant parti des informations publiées par des associations professionnelles, dans des revues professionnelles et dans des manuels;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9295 Gérer la santé des végétaux et leurs conditions de croissance
(Adopter des pratiques d'horticulture)

Description de l'ensemble de compétences : On gère la santé des végétaux et leurs conditions de croissance de manière à maintenir et améliorer l'environnement de croissance et la durée de vie des végétaux en adoptant des pratiques d'horticulture pour l'identification des végétaux, l'évaluation de la santé et de l'emplacement, la prise de mesures correctives, la taille, la multiplication et le conditionnement des végétaux en vue de leur croissance.

Compétences

9295.01 Identifier les végétaux et déterminer leurs besoins :

- En évaluant les caractéristiques des végétaux grâce à la vue, au toucher et aux autres sens, et en décrivant ces caractéristiques;
- En déterminant la classe des végétaux et leurs conditions de croissance idéales à l'aide d'outils de référence;

Conformément à la Norme canadienne du paysage (NCP).

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9295.02 Évaluer la santé et la vigueur des végétaux :

- En observant les caractéristiques, les besoins et les conditions environnementales des végétaux;
- En repérant les signes et symptômes de stress chez les végétaux;
- En étudiant des échantillons foliaires pour déceler des carences en nutriments;
- En recueillant, en testant et en analysant des substrats de culture et des échantillons d'eau, à la main ou par analyse en laboratoire;
- En interprétant les résultats des tests;

Conformément aux normes de l'industrie.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9295.03 Évaluer la convenance de l'emplacement des végétaux :

- En déterminant les habitudes de croissance des végétaux et leurs exigences environnementales et de croissance, comme la lumière, l'humidité, le type de sol, la zone de rusticité, les nutriments et la tolérance (sel, vent, sécheresse);
- En identifiant la fonction des végétaux et leur utilisation spécifique, par exemple les applications résidentielles, les applications commerciales et la récupération/restauration;
- En évaluant et en faisant correspondre les facteurs environnementaux de l'emplacement aux exigences des végétaux;

Conformément à la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9295.04 Apporter des mesures correctives pour répondre aux besoins des végétaux :

- En créant un plan d'action;
- En modifiant le choix de végétaux et leur emplacement ou en modifiant les conditions de croissance en fonction des besoins identifiés;

Conformément à la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9295.05 Déterminer des objectifs de taille :

- En identifiant les espèces végétales pour déterminer le moment de la taille;
- En tenant compte de la santé des végétaux, de leur apparence, de leur structure, de leur croissance, des pousses non désirées et de la prévention des dommages causés par l'hiver;
- En déterminant des exigences telles que l'éclaircissement, la réduction et la taille de rajeunissement;
- En élaborant un plan de taille;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et à la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9295.06 Tailler les végétaux :

- En utilisant une méthode de taille appropriée en fonction de la morphologie, de l'anatomie, de la physiologie, des habitudes de croissance, de la maturité, de la période de l'année et du type de végétal;
- En choisissant les outils et le matériel (y compris les taille-haies, les cisailles, les scies, les sécateurs, les serpettes et les ébrancheurs) en fonction des besoins de la tâche;
- En exécutant des techniques telles que le pincement, le recépage, l'émondage ou toute tâche nécessaire pour atteindre les objectifs de la taille;
- En mettant à jour le plan de taille;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et à la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9295.07 Multiplier les végétaux pour maximiser le nombre de multiplications réussies et amorcer la croissance des racines et des pousses :

- En recueillant et en préparant les plants à multiplier, notamment en traitant les boutures avec des produits antifongiques et des hormones pour promouvoir les racines;
- En préparant les rameaux-greffons et les porte-greffes et en prétraitant et préparant les semences selon les besoins;
- En plaçant les propagules dans l'environnement voulu;
- En choisissant la technique de multiplication selon le type de végétal, l'origine, l'objectif et la saison;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9295.08 Entretenir l'environnement de multiplication pour favoriser la croissance des racines et des pousses :

- En assurant l'irrigation;
- En assurant la fertilisation;
- En effectuant les amendements;
- En surveillant et en contrôlant les parasites;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9295.09 **Conditionner la croissance des végétaux** pour qu'ils bénéficient de conditions de croissance optimales :

- En les endurcissant;
- En les taillant;
- En les fertilisant;
- En les mettant dans un milieu d'enracinement, en respectant la profondeur et l'espacement requis;

Conformément à la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9296 Gérer les parasites, les maladies et les espèces envahissantes
(Adopter des pratiques d'horticulture)

Description de l'ensemble de compétences : On gère les parasites, les maladies et les espèces envahissantes de manière à maintenir et améliorer l'environnement de croissance et la durée de vie des végétaux en adoptant des pratiques d'horticulture telles que l'identification des parasites, des maladies, des espèces envahissantes et des insectes utiles, la détermination du plan d'action, la mise en œuvre de stratégies de prévention, la sélection et l'application de contrôles, ainsi que la surveillance et la documentation des résultats.

Compétences

9296.01 Identifier les parasites, les insectes utiles, les maladies et les espèces envahissantes :

- En faisant une inspection visuelle des végétaux;
- En consultant différentes ressources portant sur l'industrie et les lois;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9296.02 Établir un plan d'action pour gérer les parasites, les maladies et les espèces envahissantes :

- En surveillant l'évolution des populations de parasites et d'espèces envahissantes, la propagation des maladies et les caractéristiques des dommages causés;
- En surveillant l'évolution des populations destinées à la lutte biologique;
- En déterminant des seuils de dommages et d'intervention;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9296.03 Mettre en place des stratégies de prévention pour gérer la santé des végétaux (réduire les dommages économiques et esthétiques causés par les maladies et les parasites) :

- En adoptant des techniques telles que l'inspection visuelle et la rotation des végétaux;
- En choisissant des espèces résistantes aux parasites et aux maladies;
- En utilisant des méthodes de culture;
- En soutenant et en encourageant les écosystèmes naturels;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9296.04 Appliquer un traitement :

- En choisissant une méthode, soit culturelle, biologique et/ou chimique, selon les besoins;
- En préparant le traitement;
- En documentant l'utilisation de produits et de méthodes de gestion des parasites;

Conformément aux protocoles de LIP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9296.05 Surveiller et noter les résultats des traitements pour en évaluer l'efficacité, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9296.06 Éliminer les végétaux infectés ou malades ainsi que les espèces envahissantes pour prévenir la propagation de l’infestation :

- En déterminant les protocoles de quarantaine;
- En isolant les parties contaminées du végétal;
- En adoptant des méthodes telles que le brûlage avec permis, l’élimination dans un lieu d’enfouissement ou la réduction en copeaux, selon le type ou la virulence de l’infestation;

Conformément aux meilleures pratiques de l’industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l’apprenti(e) | Signature de l’apprenti(e) |

9297 Adopter des pratiques environnementales

Description de l'ensemble de compétences : Adopter des pratiques environnementales (d'aménagement paysager et d'horticulture) implique d'assurer la gestion de l'environnement, notamment la protection et l'amélioration du sol, des eaux et de la biodiversité. Il s'agit donc de déterminer et d'appliquer les meilleures pratiques environnementales pour développer, conserver, préserver et réhabiliter les habitats et les écosystèmes naturels contribuant à un environnement sain.

Compétences

9297.01 Utiliser des matériaux d'horticulture et d'aménagement paysager durables et des éléments qui réduisent le plus possible les effets nocifs sur l'environnement et les écosystèmes :

- En choisissant des matériaux naturels et d'origine locale, et des matériaux recyclés et recyclables; et/ou
- En choisissant des matériaux tels que les pavés perméables et les chambres d'infiltration;
- En utilisant des éléments tels que des rigoles de drainage biologiques et des jardins de pluie;

Conformément aux exigences du travail, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9297.02 Utiliser des outils et l'équipement qui réduisent le plus possible les effets nocifs sur l'environnement et les écosystèmes :

- En choisissant des produits bien entretenus et économes en énergie, en réduisant la consommation d'eau, en augmentant le taux de recyclage des déchets, en améliorant les systèmes de qualité de l'air et de l'eau et en minimisant les rejets de polluants tels que les émissions et le bruit;
- En utilisant des outils et l'équipement;
- En réduisant les temps de marche au ralenti des véhicules et l'équipement;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux exigences du travail, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9297.03 Intégrer des éléments déjà sur place :

- En utilisant des matériaux naturels trouvés sur place;
- En choisissant des végétaux locaux et des matériaux naturels d'origine locale;
- En préservant les habitats sauvages;
- En préservant les systèmes naturels de gestion des eaux de ruissellement;

Conformément aux exigences du travail, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

Participer à l'enrichissement de la biodiversité

9297.04 Adopter des stratégies d'amélioration de la biodiversité pour créer des habitats qui peuvent accueillir une grande variété d'espèces :

- En choisissant des végétaux qui attirent des pollinisateurs et des animaux sauvages;
- En choisissant des espèces indigènes, des plantes comestibles et des arbres d'ombrage pour créer une source de nourriture et une protection;
- En créant ou en maintenant des zones humides;
- En adoptant des pratiques d'entretien telles que le nettoyage au printemps pour préserver l'habitat;
- En prenant soin des végétaux en dehors de la période de reproduction afin d'éviter toute interruption du cycle de vie;
- En installant et en entretenant les habitats et les écosystèmes;

Conformément aux exigences du travail, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

Assurer la gestion des sols et des eaux

9297.05 Déterminer la qualité et l'état du sol pour en déterminer le type, le pH, le compactage, les nutriments, le taux biologique et le taux d'humidité :

- En recueillant des échantillons;
- En envoyant les échantillons au laboratoire agréé pour des tests;
- En interprétant les résultats des tests;

Conformément aux normes de l'industrie.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9297.06 Adopter un plan de gestion des sols qui minimise l'impact environnemental :

- En préparant le sol selon les besoins;
- En ajoutant des amendements ou en appliquant des nutriments selon les besoins;

Conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9297.07 Déterminer la qualité de l'eau pour déterminer le pH, les niveaux de nutriments et les contaminants :

- En envoyant les échantillons au laboratoire agréé pour des tests;
- En interprétant les résultats;

Conformément aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9298 Réaliser des activités de préconstruction

Description de l'ensemble de compétences : Les activités de préconstruction sont réalisées lors de la phase de planification et impliquent de réaliser des activités d'aménagement paysager de base, d'interpréter des dessins d'aménagement paysager et de préparer le chantier, le nivellement et le drainage avant l'installation, et ce, conformément aux dessins, aux spécifications, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

Compétences**9298.01 Réaliser des activités d'aménagement paysager de base :**

- En consultant les parties intéressées;
- En mesurant et en inventoriant les conditions existantes du site afin de fournir des informations pour la préparation pour la conception du site;
- En créant des croquis de base en tenant compte de la texture, de la couleur, de la forme, des lignes et de l'échelle;

Conformément aux principes d'aménagement paysager.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9298.02 **Interpréter des dessins d'aménagement paysager** pour guider l'aménagement du site et les activités de planification du travail :

- En déterminant les parties intéressées, l'échelle utilisée, les symboles, les limites de propriété, l'infrastructure et les services publics, le nivellement et le relief, les matériaux inertes et les éléments d'aménagement paysager naturel;
- En repérant et en signalant les écarts entre les plans et les conditions réelles du site;

Conformément aux pratiques de l'industrie, au plan de projet et aux spécifications.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9298.03 Préparer le chantier :

- En retirant les débris et les matières dangereuses et indésirables;
- En préservant et en protégeant le sol, les matériaux inertes et les éléments d'aménagement paysager naturel préexistants;
- En repérant les signaux de dangers des services publics et privés, qu'ils soient sous la terre ou dans les airs; en extrayant et en interprétant les renseignements sur l'emplacement;
- En délimitant les zones avec un cordon de sécurité et en déterminant les accès au chantier et la configuration de la circulation;
- En mettant en place les mécanismes d'atténuation des effets environnementaux;
- En creusant et en positionnant la canalisation de service pour appuyer les activités;
- En décapant et en mettant en dépôt la terre végétale;
- En vérifiant que le chantier est bien préparé;

Conformément aux dessins et aux spécifications techniques, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9298.04 Nivelier le terrain :

- En décapant et en mettant en dépôt la terre végétale;
- En enlevant et en ajoutant des matériaux pour créer un nivellement approximatif;
- En préparant le chantier pour un drainage d'eau dirigé;
- En vérifiant que le chantier est préparé;

Conformément aux dessins et aux spécifications techniques, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9298.05 Installer les réseaux de drainage :

- En déterminant les exigences, l'élévation et l'inclinaison du réseau de drainage;
- En creusant le sous-sol jusqu'à la pente et la profondeur désirée;
- En entreposant ou en éliminant les matériaux excavés;
- En agençant, en assemblant et en posant les composants de drainage;
- En testant le système;
- En remblayant le système de drainage jusqu'au niveau de terrain final;
- En vérifiant l'installation;

Conformément aux dessins et aux spécifications techniques, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9299 Installer les matériaux inertes

Description de l'ensemble de compétences : Les matériaux inertes, comme les clôtures, les terrasses, les pergolas, les pavillons, les allées, les patios, les entrées et les murs de soutènement sont installés conformément aux dessins techniques, aux spécifications, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

Compétences**9299.01 Installer les structures d'aménagement paysager :**

- En aménageant, en balisant et en creusant les zones de construction;
- En préparant les fondations;
- En construisant les structures d'aménagement paysager;
- En vérifiant l'installation;
- En nettoyant les structures;
- En rétablissant l'accès au chantier;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires;
- En appliquant des agents de conservation, des teintures et des scellants;
- En vérifiant l'installation;

Conformément aux dessins techniques et aux spécifications, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9299.02 Installer les matériaux de base :

- En aménageant et en balisant les zones de construction;
- En excavant la zone et en compactant le sol de fondation;
- En entreposant ou en éliminant les matériaux excavés;
- En installant des matériaux géotextiles;
- En ajoutant une base d'agrégat et en la compactant en couches;
- En créant ou en conservant le nivellement;
- En vérifiant l'installation;

Conformément aux dessins et aux spécifications, aux spécifications du fabricant, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9299.03 Installer les matériaux de surface :

- En fixant les bordures de retenue pour les matériaux finis;
- En choisissant les matériaux de surface;
- En plaçant les matériaux d'assise;
- En aplanissant les matériaux d'assise;
- En mesurant, en coupant, en ajustant et en installant les matériaux de surface;
- En vérifiant l'installation;

Conformément aux dessins et aux spécifications, aux spécifications du fabricant, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9299.04 Faire la finition des matériaux de surface :

- En nettoyant les surfaces;
- En appliquant les matériaux de jointoiment;
- En compactant les surfaces;
- En vérifiant l'installation;
- En nettoyant et en scellant les matériaux de surface;
- En rétablissant l'accès au chantier;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires;

Conformément aux dessins et aux spécifications, aux spécifications du fabricant, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9299.05 Installer la base des marches et des murs de soutènement :

- En aménageant et en balisant les zones de construction;
- En excavant la zone et en compactant le sol de fondation;
- En entreposant ou en éliminant les matériaux excavés;
- En installant des matériaux géotextiles;
- En installant une base d'agrégat et en la compactant en couches;
- En installant une fondation de béton pour les murs de pierre naturelle cimentés;
- En vérifiant l'installation;

Conformément aux dessins et aux spécifications, à la NCP, aux spécifications du fabricant, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9299.06 Assembler les composants des marches et des murs :

- En plaçant et en aplanissant les matériaux d'assise;
- En construisant les murs et les marches;
- En plaçant les systèmes de drainage et en remblayant;
- En posant des substances adhésives ou du mortier;
- En vérifiant l'installation;

Conformément aux dessins et aux spécifications, à la NCP, aux spécifications du fabricant, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9299.07 Terminer l'installation des marches et des murs :

- En nettoyant les surfaces;
- En scellant les marches et les murs de soutènement;
- En réparant et en nettoyant l'accès au chantier;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires et en vérifiant l'installation;

Conformément aux dessins et aux spécifications, à la NCP, aux spécifications du fabricant, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9300 Installer les systèmes d'irrigation et les éléments décoratifs aquatiques

Description de l'ensemble de compétences : Les caractéristiques et les éléments paysagers, comme les systèmes d'éclairage et d'irrigation, sont installés conformément aux dessins, aux spécifications, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire afin d'assurer l'intégrité de l'installation.

Compétences**9300.01 Installer les systèmes d'irrigation :**

- En marquant ou en balisant le plan d'irrigation proposé;
- En excavant la zone ou en creusant des tranchées;
- En installant les conduits et les tuyaux;
- En entreposant ou en éliminant les matériaux excavés;
- En agencant et en assemblant les composants d'irrigation;
- En remblayant les tranchées pour maintenir en place le tuyau tout en laissant les composants visibles;
- En déterminant la taille et l'embout de la tête;
- En installant et en programmant le système de commande;
- En vérifiant l'installation et le fonctionnement;
- En terminant le remblayage pour atteindre le niveau de terrain final;
- En nettoyant et en restaurant la zone;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires;

Conformément aux spécifications du fabricant, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9300.02 Installer l'infrastructure des éléments décoratifs aquatiques :

- En aménageant et en balisant les zones de construction;
- En procédant à l'excavation et en entreposant ou en éliminant les matériaux excavés;
- En mettant en place le sable et les matériaux géotextiles;
- En posant les revêtements et les agrégats;
- En terminant l'assemblage des composants d'approvisionnement en eau et des systèmes de filtration;
- En posant les adhésifs, les mousses et le mortier;
- En ajoutant de l'eau, en mettant en marche les systèmes d'eau et en vérifiant s'il y a présence de fuites;
- En réparant les fuites;
- En vérifiant et en ajustant le débit de l'eau;
- En drainant l'eau et en nettoyant tous les composants;

Conformément aux dessins et aux spécifications, à la NCP, aux spécifications du fabricant, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9300.03 Installer les composants vivants et décoratifs des éléments aquatiques :

- En remplissant à nouveau les éléments décoratifs aquatiques et en y ajoutant des produits d'amélioration de l'écosystème;
- En mettant en place les plantes aquatiques et les poissons;
- En vérifiant l'installation;

Conformément aux spécifications du fabricant, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9300.04 Installer le système d'éclairage à faible tension :

- En marquant ou en balisant la zone selon le plan d'éclairage;
- En réalisant les calculs de chute de tension;
- En creusant les tranchées à la bonne profondeur;
- En entreposant ou en éliminant les matériaux excavés;
- En agencant et en assemblant les composants d'éclairage;
- En branchant les appareils d'éclairage;
- En testant le fonctionnement du système d'éclairage et en vérifiant la tension;
- En plaçant et en fixant les composants lumineux dans leur position finale;
- En programmant les commandes de l'éclairage;
- En remblayant les tranchées pour atteindre le niveau de terrain final;
- En nettoyant et en rétablissant l'accès au chantier;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires;

Conformément aux spécifications du fabricant, à la NCP, aux codes du bâtiment et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9301 Installer les éléments d'aménagement paysager naturel

Description de l'ensemble de compétences : Les éléments d'aménagement paysager naturel, comme les milieux d'enracinement, les plantes d'extérieur et d'intérieur, les graines et le gazon, sont installés selon les plans du projet, les dessins, les spécifications, la norme canadienne du paysage (NCP) et les lois et les règlements en vigueur sur le territoire.

Compétences

9301.01 Créer le milieu d'enracinement :

- En choisissant le type de milieu;
- En vérifiant le fonctionnement des systèmes de drainage;
- En scarifiant le sous-sol;
- En ajoutant le milieu d'enracinement en couches, et en irriguant et en compactant le sol;
- En ajoutant des amendements;
- En nivelant et en vérifiant le milieu d'enracinement;

Conformément aux exigences du projet, aux plans et aux spécifications techniques, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9301.02 Mettre en place les végétaux d'extérieur :

- En choisissant les végétaux (plantes vivaces, arbustes, arbres) en fonction des exigences du projet;
- En vérifiant la teneur en humidité des milieux d'enracinement et des végétaux;
- En préparant les végétaux;
- En mettant en place les végétaux;
- En plantant les végétaux;
- En assurant le maintien de la santé des végétaux pendant l'installation;
- En mettant en place des tuteurs et des haubans au besoin;
- En taillant les végétaux;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires;

Conformément aux exigences du projet, aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire et à la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9301.03 Transplanter les végétaux :

- En vérifiant la viabilité des végétaux lors de la transplantation;
- En détarrant les végétaux;
- En vérifiant le taux d'humidité du nouveau milieu d'enracinement;
- En mettant en place les végétaux;
- En taillant les végétaux;
- En ajoutant des amendements et en appliquant des nutriments selon les besoins;
- En effectuant l'irrigation;
- En préparant l'élimination ou le recyclage des végétaux excédentaires;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9301.04 Poser le paillis :

- En identifiant le type de paillis (biologique et non biologique);
- En vérifiant que la zone dans laquelle ajouter le paillis est préparée;
- En installant le tissu d'aménagement paysager pour le paillis non biologique;
- En ajoutant du paillis;
- En vérifiant l'installation du paillis;

Conformément aux spécifications du projet, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9301.05 Poser le gazon :

- En confirmant la préparation du gazon et de la zone;
- En posant les amendements;
- En posant et en fixant le gazon en utilisant des rouleaux pour s'assurer que les racines sont en contact direct avec le milieu d'enracinement;
- En vérifiant que la mise en place est conforme aux dessins et aux spécifications;
- En irriguant la zone;
- En contrôlant régulièrement la pose de gazon;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires;
- En tenant des dossiers d'installation et/ou d'irrigation;

Conformément aux spécifications du projet, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9301.06 Semer des graines de gazon :

- En évaluant le site du gazon pour déterminer les caractéristiques de drainage, l'état, l'emplacement, l'utilisation et l'exposition;
- En échantillonnant ou en testant le milieu d'enracinement pour déterminer le pourcentage de sable, de limon et d'argile, la teneur en matière organique et la teneur en nutriments;
- En déterminant les espèces de gazon pour le site et l'objectif;
- En aménageant le site et en nivelant au moyen d'appareils de mesure;
- En créant un nivellement approximatif;
- En amendant le milieu d'enracinement;
- En créant un nivellement précis;
- En appliquant un mélange de graines et du paillis;
- En compactant les semences manuellement ou mécaniquement pour maximiser le contact avec le sol;
- En irriguant la zone;
- En protégeant les zones ensemencées;
- En effectuant un suivi régulier;
- En tenant des dossiers d'installation et/ou d'irrigation;

Conformément aux spécifications du projet, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9301.07 Mettre en place les végétaux d'intérieur :

- En préparant les végétaux;
- En surveillant la santé des plantes;
- En protégeant les meubles et les surfaces d'intérieur;
- En agençant et en plantant les végétaux d'intérieur;
- En arrosant les végétaux;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires;
- En vérifiant la mise en place des végétaux;

Conformément aux dessins et aux spécifications, et à la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9302 Installer les systèmes d'infrastructure verte

Description de l'ensemble de compétences : Les systèmes d'infrastructure verte, comme les murs vivants, les toits verts, les jardins de pluie, les systèmes de gestion des eaux de ruissellement, les stationnements verts, les chaussées perméables, les rigoles de drainage biologique et les forêts urbaines, sont installés conformément aux plans du projet, aux dessins, aux spécifications, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

Compétences**9302.01 Choisir les technologies, les méthodes et les produits d'infrastructure verte :**

- En inspectant les conditions environnementales spécifiques au chantier (topographie, débit de l'eau, tracé du réseau hydrographique, humidité, circulation de l'air, végétation existante, milieu d'enracinement, taux de précipitation et cours d'eau existants) pour déterminer les besoins;
- En tenant compte des exigences du client, des plans, des dessins et des spécifications du projet, de la disponibilité des produits, du budget, de l'accès au matériel, de l'aménagement et des règlements en vigueur sur le territoire;
- En identifiant les technologies d'infrastructure verte adaptées au projet;

Conformément aux spécifications du fabricant, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9302.02 Installer les toits, murs et composants verts, y compris le matériel et les systèmes d'irrigation, de fertigation et d'éclairage :

- En déterminant et en préparant des procédures et des zones de travail sécuritaires;
- En mettant en place les fondations;
- En installant le matériel et les composants du système tels que les membranes, les barrières anti-racines, le drainage, l'irrigation, les pompes et les tapis de rétention d'eau;
- En mettant en place les milieux d'enracinement et les végétaux;

Conformément aux plans du projet, aux dessins et aux spécifications, aux spécifications du fabricant, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9302.03 Installer les systèmes de gestion des eaux de ruissellement tels que des rigoles de drainage, des bassins de biorétention, des marais artificiels, des jardins de pluie et des chaussées perméables :

- En préparant la zone de travail;
- En installant les composants de collecte des eaux de ruissellement et de pluie et les systèmes de rétention des eaux tels que les citernes, les pompes, les tuyaux, les valves, les conduites, les granulats, les barils de pluie, les réservoirs et les systèmes d'irrigation;
- En ajoutant un milieu d'enracinement et des végétaux;

Conformément aux dessins et aux spécifications, aux spécifications du fabricant, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9302.04 Installer les systèmes de prévention de l'érosion :

- En acquérant des matériaux de contrôle spécifiques, comme les éléments pouvant être roulés (bâches, couvertures, tapis), les granulats, les végétaux, les clôtures anti-érosion, les roches et les clayons selon les exigences du travail;
- En posant et en fixant le système;
- En vérifiant les matériaux d'installation;
- En éliminant ou en recyclant les matériaux excédentaires;

Conformément aux dessins et aux spécifications, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9302.05 Installer des végétaux et des espaces naturels variés :

- En préparant la zone de plantation;
- En mettant en place les végétaux;
- En mettant en place les végétaux et le paillis biologique;

Conformément aux dessins et aux spécifications techniques, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

Entretien de l'aménagement paysager

9303 Entretien des matériaux inertes

Description de l'ensemble de compétences : Les matériaux inertes, comme les systèmes de drainage, les structures et les éléments d'aménagement paysager, les matériaux recouvrant la surface, les marches et les murs de soutènement sont entretenus, et des réparations mineures sont effectuées. Les termes *système de drainage* et *entretien* comprennent les notions de drainage sous-superficiel, de drainage superficiel à des fins de sécurité et de conservation et d'activités saisonnières.

Compétences

9303.01 Entretien des réseaux de drainage :

- En vérifiant les drains, les puits de captation et les bassins de rétention;
- En inspectant, en nettoyant et en remplaçant les écrans;
- En retirant les débris du système de drainage;
- En conservant le nivellement;
- En vidangeant les systèmes de drainage avec de l'eau;
- En fixant les couvercles des drains et en préparant les systèmes de drainage pour l'hiver;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9303.02 **Entretien des structures et des éléments paysagers** comme les pavillons, les pergolas, les tonnelles, les clôtures, les terrasses, la pierre sèche (pierre naturelle), les éléments modulaires préfabriqués et le pavé en béton :

- En inspectant les structures pour déceler les dangers, les dommages et les défauts (matériaux endommagés, bois pourri, soulèvements);
- En nettoyant;
- En effectuant des réparations mineures;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9303.03 **Entretien des matériaux de surface** pour retirer ou résoudre les éléments indésirables :

- En retirant les débris, les efflorescences et les pousses indésirables;
- En ajoutant du sable de jointoiement sur les surfaces imbriquées;
- En appliquant des agents de conservation, des teintures et des scellants sur les surfaces dures;
- En réalisant une inspection visuelle de l'intégrité structurelle des surfaces dures;
- En nettoyant les allées, les patios, la pelouse artificielle, les entrées et les stationnements;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9303.04 Entretien des marches et des murs de soutènement :

- En inspectant les marches et les murs;
- En sachant reconnaître les dangers sur les structures;
- En nettoyant les marches et les murs pour retirer ou résoudre les éléments indésirables, comme les algues, les efflorescences, les mauvaises herbes et les débris;
- En ajoutant du sable de jointoiment sur les surfaces imbriquées;
- En appliquant du scellant ou de la teinture pour prévenir la détérioration des structures;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9303.05 Entretien des systèmes d'irrigation, notamment par les procédures opérationnelles saisonnières :

- En démarrant les systèmes;
- En vérifiant le fonctionnement des dispositifs de régulation par zones et en ajustant les commandes d'irrigation;
- En vérifiant que le système fonctionne comme il se doit;
- En inspectant, en dépannant et en ajustant ou réparant les composants du système, y compris les écrans, les sources, les tuyaux, les fils, les filtres et les valves;
- En nettoyant et en dégageant les capteurs de tout débris;
- En préparant le système pour l'hiver;

Conformément aux spécifications du fabricant et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9303.06 Entretien les éléments décoratifs aquatiques :

- En inspectant les éléments décoratifs aquatiques;
- En apprêtant les systèmes et en mettant les pompes à l'essai;
- En réglant et en réinitialisant les minuteries;
- En drainant et en remplissant à nouveau les éléments pour l'entretien saisonnier;
- En nettoyant les composants et en faisant fonctionner les systèmes pour en garantir le fonctionnement;
- En inspectant l'eau pour déceler des problèmes et les atténuer;
- En testant l'eau et le disjoncteur différentiel de fuite à la terre (DDFT);
- En nettoyant les éléments décoratifs aquatiques et en ajustant l'eau;
- En retirant et en protégeant les plantes et les poissons pendant l'hiver ou lors des nettoyages et de la préparation pour l'hiver;

Conformément aux spécifications du fabricant et à la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9303.07 Entretien le système d'éclairage :

- En mettant en marche les systèmes;
- En inspectant visuellement les composants d'éclairage;
- En réparant et en remplaçant les câbles à faible tension;
- En vérifiant et en ajustant la position et l'étendue de l'éclairage;
- En nettoyant les composants d'éclairage;
- En vérifiant la minuterie de l'éclairage;
- En ajustant la programmation et les niveaux de tension;

Conformément aux spécifications du fabricant, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9303.08 Assurer le contrôle de la neige et de la glace :

- En choisissant et en entretenant les outils et l'équipement;
- En déterminant les lieux d'entreposage de la neige et les exigences de retrait;
- En enlevant la neige;
- En ajoutant des produits de déglçage;
- En installant des pare-neige et des pare-vent;
- En surveillant les conditions météorologiques pour évaluer les précipitations et le vent;

Conformément aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9303.09 Réparer les matériaux inertes :

- En procédant à des réparations mineures sur le réseau de drainage;
- En appliquant des agents de conservation, des teintures et des scellants sur les surfaces dures;
- En réparant les dommages causés sur les surfaces dures à base de granulat;
- En réalisant une inspection visuelle de l'intégrité structurelle des surfaces dures, et en scellant les marches et les murs de soutènement;
- En apposant un produit adhésif;
- En soulevant et en apposant à nouveau les matériaux des surfaces dures;
- En procédant à des réparations mineures des matériaux inertes;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9304 Entretien des éléments d'aménagement paysager naturel

Description de l'ensemble de compétences : Les éléments d'aménagement paysager naturel sont entretenus, y compris les végétaux d'intérieur et d'extérieur et la pelouse en plaques, afin de maintenir la santé des végétaux et l'intégrité de la conception originale et d'offrir un environnement fonctionnel et esthétique, conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

Compétences

9304.01 Entretien des éléments d'aménagement paysager naturel d'extérieur :

- En réalisant une inspection visuelle du sol et des végétaux;
- En arrosant et en fertilisant les végétaux;
- En cultivant et en ajoutant des amendements;
- En réalisant la plantation et la suppression de plantes selon les saisons;
- En appliquant ou en installant des éléments de protection saisonniers;
- En procédant à l'endurcissement;
- En protégeant les végétaux contre les dommages causés par la neige et la glace;
- En éliminant les mauvaises herbes, en ajoutant du paillis dans les platebandes et les conteneurs, et en délimitant les bordures de platebandes;
- En inspectant et en entretenant les bordures;
- En nettoyant le chantier;
- En retirant les tuteurs et les haubans;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9304.02 Entretien des éléments de paysage naturel d'intérieur :

- En procédant à une inspection visuelle;
- En testant et en ajustant l'eau d'irrigation;
- En arrosant et en fertilisant les végétaux;
- En cultivant et en amendant le milieu d'enracinement;
- En nettoyant les feuilles et les pots;
- En remplaçant les conteneurs endommagés ou brisés, et en remplaçant les végétaux selon les saisons;
- En protégeant les meubles et les surfaces;
- En enracinant et en taillant les plantes d'intérieur;
- En empotant les plantes d'intérieur, en les changeant de pot et en les divisant selon les pratiques de LIP;
- En déplaçant et en tournant les végétaux;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9304.03 Entretien de la pelouse en plaques :

- En assurant la surveillance;
- En assurant l'irrigation;
- En effectuant la tonte et la taille de la pelouse;
- En aérant la pelouse;
- En ajustant le pH et la fertilité du sol à l'aide de principes de la LIP;
- En faisant une sursemence;
- En terreautant et en déchaumant la pelouse en plaques;
- En réparant la pelouse;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9304.04 Réparer les éléments d'aménagement paysager naturel :

- En assurant la gestion des plants endommagés;
- En remplaçant les plantes d'intérieur et d'extérieur mortes, endommagées ou malades;
- En réparant les bordures naturelles et fabriquées;
- En réparant et en ajustant les tuteurs et les haubans;
- En rétablissant le nivellement et le drainage, et en décontaminant les milieux d'enracinement non viables;
- En réparant le paillis non biologique;

Conformément aux principes d'horticulture et de la NCP.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9305 Entretien des systèmes d'infrastructure verte

Description de l'ensemble de compétences : Les infrastructures vertes, comme les toits verts, les murs et les systèmes de gestion des eaux de ruissellement, les systèmes de prévention de l'érosion, les végétaux et les espaces naturels variés sont entretenus pour prolonger l'intégrité des systèmes.

Compétences**9305.01 Entretien des toits, murs et composants verts :**

- En inspectant les éléments non liés à l'horticulture;
- En effectuant des réparations mineures;
- En retirant les débris;
- En surveillant l'accumulation de sédiments;
- En contrôlant les mauvaises herbes à l'aide de pratiques de LIP;
- En ajoutant de l'engrais;
- En assurant l'irrigation;
- En surveillant la couverture végétale du toit vert;
- En inspectant les murs pour déceler des fuites;

Conformément aux spécifications du fabricant, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

9305.02 Entretien des systèmes de gestion des eaux de ruissellement :

- En inspectant les composants des systèmes de gestion des eaux de ruissellement et de pluie;
- En retirant les débris et les sédiments, en contrôlant les mauvaises herbes et en surveillant l'évolution des plantes;
- En testant l'eau;
- En surveillant les signes d'érosion;
- En entretenant les végétaux pour le bon fonctionnement du système;
- En ajoutant du paillis;
- En surveillant l'eau stagnante;
- En inspectant et en entretenant les pompes;

Conformément aux spécifications du fabricant, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9305.03 Entretien des systèmes de prévention de l'érosion :

- En inspectant et en réparant les matériaux de contrôle, comme les éléments pouvant être roulés (bâches, couvertures, tapis), les granulats, les végétaux, les clôtures anti-érosion et les clayons;
- En retirant les végétaux indésirables;

Conformément aux spécifications du fabricant, à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

9305.04 Entretien des végétaux et des espaces naturels variés :

- En inspectant la zone pour assurer un accès sécuritaire pour le public;
- En surveillant et en retirant les espèces envahissantes et indésirables;
- En surveillant la santé des plantes;
- En entretenant les allées;
- En retirant les débris, au besoin;
- En plantant les végétaux;
- En surveillant la présence de perturbations sur le chantier (comme de l'érosion, du vandalisme et des campements illégaux);
- En protégeant les végétaux des dommages excessifs;

Conformément à la NCP et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

| | | |
|----------|--|--|
| jj/mm/aa | Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice) | *Signature du (de la) formateur(trice) |
| jj/mm/aa | Nom de l'apprenti(e) | Signature de l'apprenti(e) |

| Liste des acronymes | |
|----------------------------|---|
| ANSI | American National Standards Institute |
| VTT | véhicules tout-terrain |
| NCP | Norme canadienne du paysage |
| CSA | Association canadienne de normalisation |
| CÉ | conductivité électrique |
| DDFT | disjoncteur différentiel de fuite à la terre |
| GPS | système de positionnement mondial |
| CVC | chauffage, ventilation et climatisation |
| ICPI | Interlocking Concrete Pavement Institute |
| LIP | lutte intégrée contre les parasites |
| AFI | aménagement à faible impact |
| SST | Santé et sécurité au travail |
| ARLA | Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire |
| ÉPI | équipement de protection individuelle |
| ROP | dispositif de protection contre les renversements |
| TMD | Transport de marchandises dangereuses |
| UV | ultraviolet |
| SIMDUT | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |

Gamme de variables et définitions des métiers

Accessoires et remorques : épandeurs par gravité, pulvérisateurs, seaux, faucheuses, aérateurs, cultivateurs, engazonneuses hydrauliques, remorques à plateau, remorques à benne basculante

Sciences végétales de base : botanique, physiologie

Stratégies d'amélioration de la biodiversité : choisir des plantes qui attirent des pollinisateurs et des animaux sauvages; s'assurer de la présence d'interrelations dans la nature; créer ou conserver des terres humides; changer de méthodes d'entretien pour préserver l'habitat; faire un nettoyage du printemps; créer des habitats et des structures; encourager la croissance de la mousse

Exigences de culture des plantes : lumière, humidité, type de sol, rusticité, nutriments, tolérance (sel, vent, sécheresse)

Norme canadienne du paysage (NCP) : ligne directrice nationale servant à établir les standards d'aménagement paysager dans toutes les provinces; ressource de référence pour les projets de construction d'aménagement paysager partout au Canada www.aapc-csla.ca/norme

Considérations et procédures pour déterminer la qualité et la disponibilité de l'eau : préparation d'échantillon, tests d'eau, pression de l'eau, débit, interprétation des résultats

Plantation en conteneurs (culture en conteneurs ou en pots) : faire pousser des végétaux, y compris des plantes comestibles, seulement dans des pots, plutôt que de les planter dans le sol. Il peut être question de pot, de boîte, de bac, de panier, de cannette, de baril ou de panier suspendu

Défectuosité de l'équipement : fatigue du métal ou dommages aux lumières, chaînes, disques, freins, dispositifs de protection, pneus, courroies, tuyaux (pneumatiques ou hydrauliques)

Liquides d'équipement : huile, agent de refroidissement, produit hydraulique, carburants variés

Composants de l'équipement : bougies d'allumage, courroies, tuyaux, lanceurs moteurs, bagues, lames, dents

Équipes d'intervention d'urgence : ambulance, intervenants en cas de déversement, pompiers, entreprises de services publics, centres antipoison

Conditions environnementales : lumière, vent, chaleur, systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVC), humidité, charge de chauffage réfléchi

Mécanismes d'atténuation des effets sur l'environnement : filtres, clôtures anti-érosion, dispositifs de protection contre le débordement des égouts pluviaux

Effets environnementaux touchant les sols : compaction, appauvrissement de la matière organique, destruction de la structure du sol, endommagement du microbiome du sol, durcissement du sol, érosion, apparition d'espèces envahissantes, de maladies et de parasites, endommagement des systèmes racinaires

Méthodes de lutte contre l'érosion : culture de protection, clôture anti-érosion, paillis, plantes couvre-sol, ballots, tapis anti-érosion et gabions

Facteurs de sélection et d'application de mesures de lutte contre les parasites et les maladies : analyse du site, populations atteintes, niveau de dommages, seuil d'intervention, méthodes de suivi

Facteurs de sélection des infrastructures vertes : budget, aménagement, lois et règlements en vigueur sur le territoire, accès au matériel

Engrais et amendements : engrais foliaire, application par injection, liquide ou granulés

Conditions de croissance : microclimat, topographie, habitat naturel, pH, type et profondeur du sol, environnement de croissance, disponibilité de l'eau, espace disponible, humidité, abri, lumière, zone de rusticité

Mesures correctives : fertilisation, chaulage, ajout de composés organiques, neutralisation de l'eau, ajustement du drainage

Milieu d'enracinement : terre d'origine, milieu sans terre, terre fabriquée, compost

Outils manuels exigeant la lubrification : sécateurs, cisailles et ébrancheurs

Outils manuels exigeant l'affûtage : sécateurs, cisailles, pelles, ébrancheurs et ciseaux à bordure

Outils manuels dont les composants doivent être changés : sécateurs, ébrancheurs, pelles, râpeaux, haches

Dangers : haute tension, matériel motorisé, travail en hauteur, environnement, conditions ergonomiques, services publics souterrains (électricité, gaz naturel, câbles de télécommunications)

Code international de nomenclature pour les algues, les champignons et les plantes : famille, genre, espèce, variété/cultivar

Lutte intégrée contre les parasites (LIP) : approche à grande échelle intégrant des pratiques économiques pour la gestion des [parasites](#). Elle vise à supprimer les populations de parasites pour les amener sous le seuil de dégât économique grâce à la prévention, à la surveillance et au

contrôle. La LIP cherche à éliminer ou à réduire drastiquement l'utilisation de pesticides et à réduire la toxicité des produits utilisés et l'exposition à ceux-ci. Elle s'appuie pour ce faire sur une variété de méthodes et de techniques. La LIP se concentre sur la croissance de plantes saines et vise à nuire le moins possible aux agroécosystèmes et à favoriser les mécanismes naturels de lutte contre les parasites.

Règlements en vigueur sur le territoire sur la sécurité et la santé : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), transport de marchandises dangereuses (TMD), Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales, et la santé et sécurité au travail (SST).

Structures d'aménagement paysager : structures verticales comme les pavillons, les pergolas, les tonnelles, les clôtures et les terrasses, qu'elles soient faites de bois, de produits dérivés du bois, de matériaux recyclés, de métaux ouvrés, de pierre sèche, de pierre naturelle, d'éléments modulaires préfabriqués ou de pavé en béton.

Pratiques d'aménagement à faible impact (AFI) : citernes pluviales, tranchées d'infiltration, rigoles de drainage biologiques, bassins de biorétention, jardins de pluie, toits verts, irrigation intelligente, xéropaysagisme, revêtement perméable, systèmes de récupération de l'eau, déconnexion des tuyaux de descente d'eaux pluviales, bassins d'eaux de ruissellement

Matériel motorisé : machines d'entretien de la pelouse en plaques, chargeurs à direction à glissement, excavatrices, véhicules tout-terrain (VTT), tracteurs, engazonneuses hydrauliques

Le **matériel de mesure** comprend : les pH-mètres, les niveaux de bâtisseur, les niveaux laser, les compteurs de conductivité électrique, les systèmes de localisation GPS, les rubans à mesurer, les cylindres calibrés et les compas

Méthodes de multiplication : bouturage, greffage, bourgeonnement, marcottage, division, séparation, micromultiplication, culture de tissus, plantation de graines, bulbes/cormes/rhizomes

Caractéristiques des végétaux : forme, feuille, motif de la feuille, tige, écorce, bourgeon, fruit, fleur, taille, couleur

Parasites : insectes, mauvaises herbes, maladies et animaux, comme les rongeurs, les poissons, les oiseaux et les serpents

Caractéristiques physiques du sol : formation, drainage, aération, porosité, rétention d'eau, compaction, texture, structure

Morphologie de la plante : feuilles ou aiguilles, fleurs, fruits, graines, bourgeons, écorce, type de croissance

Stress des végétaux : facteurs biotiques et abiotiques

Propagule : tout élément qui permet d'amener un organisme au prochain stade de son cycle de vie, notamment par la dispersion. La propagule a généralement une forme distincte de l'organisme parent. Les propagules sont produites par les plantes (sous forme de graines ou de spores), les champignons (sous forme de spores) et les bactéries (par exemple des endospores et des kystes).

Procédures pour la préparation de la zone de plantation : excavation, détermination des dimensions du trou, amendement du sol, drainage du chantier.

Procédures pour l'installation d'arbres : positionnement de l'arbre, relâchement de l'attache des racines, positionnement des racines, remblayage, ajout de paillis, plantation à la machine, stabilisation, fertilisation, protection de l'arbre.

Procédures pour l'entretien des arbres après la plantation : irrigation, taille, fertilisation, protection, stabilisation, ajout de paillis

Procédures pour la préparation de platebandes : culture en platebandes, ajout d'amendements, retrait des mauvaises herbes et des débris, délimitation des bordures, nivellement, drainage

Procédures pour l'installation de végétaux herbacés et ligneux : agencement de la platebande, positionnement des plantes, relâchement de l'attache des racines, positionnement des racines, remblayage, irrigation, fertilisation, ajout de paillis

Types de taille : cisaillement, éêtage, éclaircie, nettoyage, élévation du couvert, équilibrage de la couronne, réduction, restauration

Méthodes de taille : coupe triple, coupe droite, réduction, retrait

Équipement de protection individuelle (ÉPI) : protection pour les oreilles, les yeux, les mains, les pieds et la tête, vêtements à haute visibilité, protection des voies respiratoires (masque)

Propriétés : texture, capacité de drainage, pH, nutriments, matière organique, espace poreux, densité apparente, conductivité électrique et contaminants.

Dangers aériens : lignes électriques, branches d'arbre, matériel, matériaux de construction

Barrières de sécurité : drapeaux, bornes, barricades et signalisation

Matériel de sécurité : ventilateurs, trousse de lutte contre les déversements, extincteurs, barrières, signalisation et trousse de premiers soins

Dispositifs de sécurité : cadenas, glissières d'évacuation, barrières, dispositifs de protection contre les renversements, interrupteurs de présence de l'opérateur

Procédures de sécurité : utilisation de dispositifs antichute, détermination des espaces d'avitaillement, création de tranchées, étayage, procédures pour les espaces clos, gestion de la circulation

Symboles de sécurité : signalisation pour la sécurité au travail et sur le chantier, signalisation sur les camions, étiquettes de produits

Renseignements et documents sur le chantier : dessins, spécifications, dossiers d'appel d'offres, directives du client, carte numérique

Conditions environnementales spécifiques au chantier : topographie, débit de l'eau, tracé du réseau hydrographique, humidité, circulation de l'air, végétation existante, milieu d'enracinement, taux de précipitation et cours d'eau existants

Amendements du sol : organiques, inorganiques

Caractéristiques du sol affectant ses propriétés chimiques et biologiques : disponibilité des nutriments, composition chimique (acidité, alcalinité, salinité, pouvoir d'échange cationique), matière organique, activité biologique, texture

Signes et symptômes des maladies et des carences des plantes, et effets environnementaux : décoloration, flétrissement, défoliation, brûlure des feuilles, moisissure

Signaux d'avertissement : signaux et alarmes de recul, lumières d'avertissement

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) : norme nationale canadienne pour la communication des risques. Ses éléments clés sont la classification des dangers, l'étiquetage de sécurité, les fiches de données de sécurité (FDS) des produits et les programmes d'éducation et de formation des travailleurs. Les procédures couvertes par le SIMDUT sont l'élimination des produits, l'étiquetage et le port d'équipement de protection individuelle.

Conditions de l'eau : clarté, algues, débris, niveau d'eau

Tests d'eau : pH et taux d'azote, de bactéries et d'oxygène

Équipement de sécurité et de protection individuelle

jambières de sécurité (tronçonneuse, protection balistique)
 combinaison de protection chimique
 protection des oreilles
 protection des yeux (différents types)
 douche oculaire
 écrans faciaux
 dispositif antichute

extincteur d'incendie
 trousse de premiers soins
 fusées éclairantes
 gants
 casque de protection
 protecteurs auditifs
 vêtements haute visibilité
 dispositifs de protection de l'appareil respiratoire

bottes ou chaussures de sécurité
 gilets de sécurité
 fourreau / gaine protectrice
 protection de la peau
 trousse de déversement
 chapeau de soleil
 écran solaire
 cônes de signalisation
 ventilateurs

| | | |
|---|---|--|
| Protection des yeux homologuée CSA et/ou ANSI : <ul style="list-style-type: none"> ▪ lunettes de protection ▪ lunettes de sécurité d'ordonnance ▪ lunettes de sécurité sans ordonnance | Protection de la tête homologuée CSA et/ou ANSI : <ul style="list-style-type: none"> ▪ casques rigides de type classe E ▪ protection du visage ▪ homologuée CSA et/ou ANSI : ▪ écran facial | Protection auditive homologuée CSA et/ou ANSI : <ul style="list-style-type: none"> ▪ cache-oreilles ▪ bouchons d'oreilles ▪ bouchons en mousse jetables |
| Protection des mains homologuée CSA et/ou ANSI : <ul style="list-style-type: none"> ▪ gants de travail ▪ gants pour tronçonneuse | Protection des pieds homologuée CSA et/ou ANSI : <ul style="list-style-type: none"> ▪ résistance électrique | Protection des jambes homologuée CSA et/ou ANSI : <ul style="list-style-type: none"> ▪ pantalons de tronçonneuse ▪ jambières |
| dispositif antichute <ul style="list-style-type: none"> ▪ mousqueton ▪ fermeture de sécurité ▪ cordon amortisseur de choc | | |

| | |
|---|--|
| Risques environnementaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visibilité réduite, p. ex., éblouissement, brouillard, obscurité ▪ Conditions humides/glace/neige ▪ Vent ▪ Tonnerre et éclairs ▪ Températures extrêmes/ fluctuations saisonnières ▪ Résidu des dommages causés par la tempête | Plantes vénéneuses <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sumac vénéneux ▪ Panais sauvage ▪ Sumac à vernis ▪ Berce du Caucase ▪ Aconit vénéneux |
|---|--|

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-apprenti ou aux taux de salaire qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios et/ou aux taux de salaire qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme du Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen Sceau rouge pour les métiers qui sont désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez communiquer immédiatement avec le centre d'apprentissage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de votre région pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer que vous consignez effectivement tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

| Renseignements sur le (la) parrain (marraine) | |
|---|-----------------|
| Nom de l'apprenti(e) | |
| N° du contrat d'apprentissage enregistré | Date (jj/mm/aa) |
| Nom du (de la) parrain (marraine) | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Adresse courriel | |

| Sommaire de la formation | |
|--|--|
| Date d'embauche | |
| Date de fin d'emploi | |
| Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période | |
| Ensembles de compétences acquis | |

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : Date : _____ (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

| Renseignements sur le (la) parrain (marraine) | |
|---|-----------------|
| Nom de l'apprenti(e) | |
| N° du contrat d'apprentissage enregistré | Date (jj/mm/aa) |
| Nom du (de la) parrain (marraine) | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Adresse courriel | |

| Sommaire de la formation | |
|--|--|
| Date d'embauche | |
| Date de fin d'emploi | |
| Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période | |
| Ensembles de compétences acquis | |

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : Date : _____ (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.

2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

| Renseignements sur l'apprenti(e) | |
|--|--|
| Nom (en lettres moulées) | |
| N° d'identification du client délivré par le Ministère | |
| Numéro(s) de téléphone | |

| Renseignements sur le (la) parrain (marraine) | |
|---|--|
| Nom légal | |
| Adresse | |
| Numéro(s) de téléphone | |
| Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>) | |
| Adresse courriel | |

| Renseignements sur le programme | |
|---|--------------------------------|
| Nom du métier | |
| Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>) | |
| Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>) | Oui () Non () Sans objet () |
| Formation en classe terminée ou exemptée? | Oui () Non () Sans objet () |

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____
Signature de l'apprenti(e) Date

X _____
Signature du signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) Date

Annexe C – Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon finale, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

| N° de l'ensemble de compétences | Titre de l'ensemble de compétences | Signature du signataire autorisé |
|---------------------------------|---|----------------------------------|
| 9290 | Exécuter des tâches liées à la sécurité | |
| 9291 | Utiliser des outils, du matériel et des véhicules | |
| 9292 | Organiser le travail | |
| 9293 | Participer aux efforts de marketing et de vente | |
| 9294 | Adopter des stratégies de communication et de mentorat | |
| 9295 | Gérer la santé des végétaux et leurs conditions de croissance | |
| 9296 | Gérer les parasites, les maladies et les espèces envahissantes | |
| 9297 | Adopter des pratiques environnementales | |
| 9298 | Réaliser des activités de préconstruction | |
| 9299 | Installer les matériaux inertes | |
| 9300 | Installer les systèmes d'irrigation et les éléments décoratifs aquatiques | |
| 9301 | Installer les éléments d'aménagement paysager naturel | |
| 9302 | Installer les systèmes d'infrastructure verte | |
| 9303 | Entretien des matériaux inertes | |
| 9304 | Entretien des éléments d'aménagement paysager naturel | |
| 9305 | Entretien l'infrastructure verte | |

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()
Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()
Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____ Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

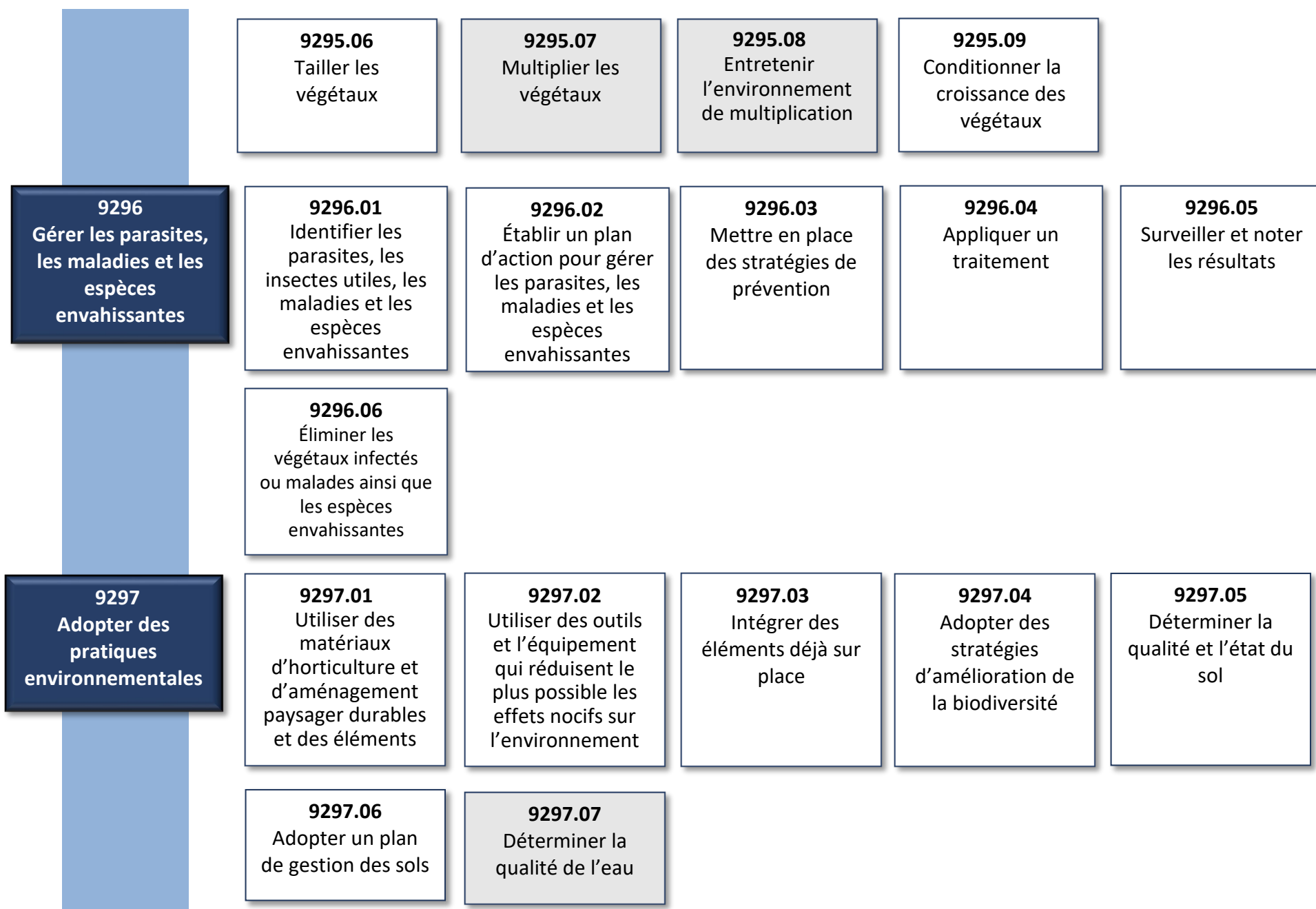
Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :

ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

| Emplacement | Adresse | Emplacement | Adresse |
|---|--|---|--|
| Barrie 705-737-1431 | 55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7 | Marathon 807-346-1550 | 52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) POT 2E0 |
| Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885 | 199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5 | Markham 905-513-2695 | 140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8 |
| Brantford 519-756-5197 | 505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8 | North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744 | 200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9 |
| Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284 | 870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5 | Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220 | Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8 |
| Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604 | 132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4 | Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468 | 1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2 |
| Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572 | Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9 | Peel 905-279-7333 1-800-736-5520 | The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6 |
| Durham 905-433-0595 1-800-461-4608 | 78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1 | Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227 | 615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7 |
| Elliot Lake 1-800-236-8817 | 50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4 | Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555 | 901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5 |
| Fort Frances 807-274-8634 | 922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4 | Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453 | Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5 |
| Geraldton 807-854-1966 | 208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) POT 1M0 | Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817 | 477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5 |
| Halton 905-842-5105 1-844-901-5105 | 700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3 | St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475 | Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4 |
| Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479 | Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7 | Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999 | 159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5 |
| Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950 | Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8 | Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493 | 189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2 |
| Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572 | 227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4 | Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139 | Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) PON 1H0 |
| Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043 | Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9 | Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656 | 2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5 |
| Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099 | 4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9 | Toronto-Sud 416-326-5800 | 625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5 |
| London 519-675-7788 1-800-265-1050 | 1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3 | Windsor 519-973-1441 | Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8 |

| | | | | | |
|--|---|---|--|---|---|
| 9290 Exécuter des tâches liées à la sécurité | 9290.01 Respecter les lois et règlements fédéraux et provinciaux et les règlements municipaux | 9290.02 Utiliser un équipement de protection individuelle (ÉPI) | 9290.03 Maintenir un environnement de travail sécuritaire | 9290.04 Manipuler les matières dangereuses utilisées au travail | 9290.05 Contrôler la circulation des piétons et des véhicules |
| | 9290.06 Utiliser des techniques de levage et de manutention sécuritaires | 9290.07 Monter sur du matériel et en descendre de manière sécuritaire | 9290.08 Travailler à proximité d'équipement en fonctionnement de manière sécuritaire | 9290.09 Intervenir en cas d'urgence sur le lieu de travail | |
| | 9291.01 Utiliser du matériel et des outils manuels | 9291.02 Utiliser l'équipement et des outils mécaniques | 9291.03 Utiliser l'équipement matériel de mesure | 9291.04 Entretien des outils et l'équipement | 9291.05 Utiliser des véhicules, l'équipement motorisé, des remorques et des accessoires |
| | 9291.06 Entretien des véhicules, l'équipement motorisé, des remorques et des accessoires | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|
| 9292 Organiser le travail | 9292.01 Réaliser une évaluation du chantier | 9292.02 Utiliser de la documentation | 9292.03 Tenir des dossiers | 9292.04 Participer aux activités de planification du travail | 9292.05 Commander les matériaux |
| | 9292.06 Contrôler l'inventaire | 9292.07 Organiser les matériaux, les végétaux et l'équipement | 9292.08 Résoudre les problèmes | 9292.09 Transporter les matériaux | 9292.10 Entretien des outils et l'équipement |
| 9293 Participer aux efforts de marketing et de vente | 9293.01 Vendre des produits et des services | 9293.02 Entretenir des relations avec la clientèle | 9293.03 Établir des prévisions budgétaires | | |
| | 9294.01 Rédiger des documents de travail | 9294.02 Adopter des méthodes de communication | 9294.03 Accompagner et mentorer des apprentis ou des collègues | 9294.04 Faire preuve de leadership | 9294.05 Participer à des activités de formation continue |
| 9294 Adopter des stratégies de communication et de mentorat | | | | | |
| | 9295.01 Identifier les végétaux et déterminer leurs besoins | 9295.02 Évaluer la santé et la vigueur des végétaux | 9295.03 Évaluer la convenance de l'emplacement des végétaux | 9295.04 Apporter des mesures correctives pour répondre aux besoins des végétaux | 9295.05 Déterminer des objectifs de taille |
| 9295 Gérer la santé des végétaux et leurs conditions de croissance | | | | | |
| | | | | | |



| | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|
| 9298 Réaliser des activités de préconstruction | 9298.01 Réaliser des activités d'aménagement paysager de base | 9298.02 Interpréter des dessins d'aménagement paysager | 9298.03 Préparer le chantier | 9298.04 Nivelier le terrain | 9298.05 Installer les réseaux de drainage |
| 9299 Installer les matériaux inertes | 9299.01 Installer les structures d'aménagement paysager | 9299.02 Installer les matériaux de base | 9299.03 Installer les matériaux de surface | 9299.04 Faire la finition des matériaux de surface | 9299.05 Installer la base des marches et des murs de soutènement |
| | 9299.06 Assembler les composants des marches et des murs | 9299.07 Terminer l'installation des marches et des murs | | | |
| 9300 Installer les systèmes d'irrigation et les éléments décoratifs aquatiques | 9300.01 Installer les systèmes d'irrigation | 9300.02 Installer l'infrastructure des éléments décoratifs aquatiques | 9300.03 Installer les composants vivants et décoratifs des éléments aquatiques | 9300.04 Installer le système d'éclairage à faible tension | |
| 9301 Installer les éléments d'aménagement paysager naturel | 9301.01 Créer le milieu d'enracinement | 9301.02 Mettre en place les végétaux d'extérieur | 9301.03 Transplanter les végétaux | 9301.04 Poser le paillis | 9301.05 Poser le gazon |
| | 9301.06 Semer des graines de gazon | 9301.07 Mettre en place les végétaux d'intérieur | | | |

| | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|
| <p>9302 Installer les systèmes d'infrastructure verte</p> | <p>9302.01 Choisir les technologies, les méthodes et les produits d'infrastructure verte</p> | <p>9302.02 Installer les toits, murs et composants verts</p> | <p>9302.03 Installer les systèmes de gestion des eaux de ruissellement</p> | <p>9302.04 Installer les systèmes de prévention de l'érosion</p> | <p>9302.05 Installer des végétaux et des espaces naturels variés</p> |
| <p>9303 Entretien des matériaux inertes</p> | <p>9303.01 Entretien des réseaux de drainage</p> | <p>9303.02 Entretien des structures et les éléments paysagers</p> | <p>9303.03 Entretien des matériaux de surface</p> | <p>9303.04 Entretien des marches et les murs de soutènement</p> | <p>9303.05 Entretien des systèmes d'irrigation</p> |
| | <p>9303.06 Entretien des éléments décoratifs aquatiques</p> | <p>9303.07 Entretien du système d'éclairage</p> | <p>9303.08 Assurer le contrôle de la neige et de la glace</p> | <p>9303.09 Réparer les matériaux inertes</p> | |
| <p>9304 Entretien des éléments d'aménagement paysager naturel</p> | <p>9304.01 Entretien des éléments d'aménagement paysager naturel d'extérieur</p> | <p>9304.02 Entretien des éléments d'aménagement paysager naturel d'intérieur</p> | <p>9304.03 Entretien de la pelouse en plaques</p> | <p>9304.04 Réparer les éléments d'aménagement paysager naturel</p> | |
| <p>9305 Entretien des systèmes d'infrastructure verte</p> | <p>9305.01 Entretien des toits, murs et composants verts</p> | <p>9305.02 Entretien des systèmes de gestion des eaux de ruissellement</p> | <p>9305.03 Entretien des systèmes de prévention de l'érosion</p> | <p>9305.04 Entretien des végétaux et les espaces naturels variés</p> | |

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge : sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



(Horticulteur-paysagiste)

